



ABLON-SUR-SEINE | ARCUEIL | ATHIS-MONS | CACHAN | CHEVILLY-LARUE | CHOISY-LE-ROI | FRESNES | GENTILLY |
IVRY-SUR-SEINE | JUVISY-SUR-ORGE | L'HAY-LES-ROSES | LE KREMLIN BICÊTRE | MORANGIS | ORLY |
PARAY-VIEILLE-POSTE | RUNGIS | SAVIGNY-SUR-ORGE | THIAIS | VALENTON | VILLEJUIF |
VILLENEUVE-LE-ROI | VILLENEUVE-SAINT-GEORGES | VIRY-CHATILLON | VITRY-SUR-SEINE

CABINET DE LA PRÉSIDENTE Le 8 février 2017

COMMUNIQUÉ DE MICHEL LEPRÊTRE

CONTACT

Cabinet de la présidence | Mathilde Ferment | 01 75 37 73 27

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

16, avenue Jean-Jaurès

Tour Orix, 3^e étage

94600 CHOISY-LE-ROI

DANS SON PROJET DE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2017, LA MGP TENTE DE FAIRE PORTER DES COMPENSATIONS FINANCIÈRES AUX EPT. GLOBALEMENT, POUR NOTRE EPT GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE, CELA REPRÉSENTERAIT UNE PERTE GLOBALE DE 2.9 M D'€ SUR LE BUDGET 2017. CES QUESTIONS SERONT ABORDÉES LORS DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU VENDREDI 10 FÉVRIER.

Budget de la Métropole : les budgets des EPT « plombés » !

Aujourd'hui, à quelques jours du débat budgétaire de la Métropole du Grand Paris, et à quelques semaines des débats budgétaires de notre EPT Grand-Orly Seine Bièvre, deux questions financières suscitent mon inquiétude pour parvenir aux équilibres financiers. La création de la MGP et des EPT a entraîné des mécanismes fiscaux et financiers complexes. Afin d'assurer une neutralité budgétaire dans le cadre des transferts de compétences (principe inscrit dans la loi), une dotation d'équilibre entre la MGP et les EPT a été mise en place. Dans la majorité des cas, ce sont les EPT qui reversent cette dotation à la MGP, pour compenser les montants financiers versés aux communes par la MGP.

La dotation d'intercommunalité, aujourd'hui perçue par la MGP, est en baisse. C'est une conséquence des politiques de réduction des dépenses publiques. La loi NOTRe a prévu de compenser les effets de cette baisse par une augmentation de la dotation d'équilibre... payée par les EPT ! Pour notre EPT, cela représente une dépense supplémentaire de 1,4 million d'€.

Par ailleurs, depuis la disparition de la taxe professionnelle, mesure qui a durement touché les budgets des collectivités, les villes se sont vues, en partie, compenser chaque année la baisse de recettes à travers des dotations (notamment la dotation de compensation de la part salaires). Cette baisse, en 2016, a été assumée par les EPT. C'est

une disposition de la loi NOTRe. La loi de finances pour 2017 a rectifié ce point de la loi NOTRe. C'est la MGP qui supporte désormais cette compensation. Les EPT, sans fiscalité propre pour l'instant, ne peuvent pas être la variable d'ajustement des finances de la MGP ! Cela représente 1,5 million d'€ pour Grand-Orly Seine Bièvre.

Dans son projet de rapport d'orientations budgétaires pour 2017, et contrairement à la loi de finances pour 2017, la MGP tente de faire porter cette compensation aux EPT. Globalement, pour notre EPT Grand-Orly Seine Bièvre, cela représenterait une perte globale de 2.9 M d'€ sur le budget 2017. Ces questions seront abordées lors du conseil métropolitain du vendre-

di 10 février et suscitent d'ores et déjà l'émoi d'un certain nombre de présidents de territoire dont je fais partie.

Nous serons plusieurs, vendredi, à porter la mise en place d'un véritable pacte financier et fiscal métropolitain tenant compte de la situation financière des EPT et des villes. Et nous interviendrons, avec

plusieurs présidents d'EPT, dans les heures qui viennent, auprès du président Ollier pour lui faire part de notre mécontentement sur ces mesures qui « plomberaient » les budgets des EPT déjà très difficiles à construire au vu de son statut particulier, en veillant à ne pas aggraver encore un peu plus les finances des communes.

J'ai alerté les maires du territoire Grand-Orly Seine Bièvre, avec qui, je l'espère, nous soutiendrons cette démarche lors du conseil métropolitain de vendredi prochain.